



## CONDITIONS GÉNÉRALES

### **1 / LES INSCRIPTIONS se font uniquement par mail**

**[centremusical.arcensons@gmail.com](mailto:centremusical.arcensons@gmail.com) :**

**Réinscriptions de nos élèves :** de mi-avril à mi-juin

Un mail de désidératas est envoyé par le Centre Musical à tous nos élèves, il doit être complété et renvoyé le plus rapidement possible.

**Inscriptions des nouveaux élèves sur liste d'attente :** de mi-avril à début septembre

A partir de fin juin, nous proposons les horaires disponibles aux nouveaux élèves inscrits sur les listes d'attente.

Sont prioritaires : les frères et sœurs de nos élèves ainsi que les plus jeunes enfants des listes d'attentes.

**Validation de l'inscription ou la réinscription :** effective lorsque la cotisation annuelle et un acompte sur les cours sont réglés. En cas de désistement la cotisation n'est pas remboursée.

**Les cours suivent le calendrier scolaire belge francophone.**

Les cours débutent le 2<sup>ème</sup> lundi de septembre et finissent l'avant dernière semaine de juin.

### **2 / LES DÉSINSCRIPTIONS PENDANT L'ANNÉE :**

**Deux cours sont obligatoirement dus après l'avertissement de l'arrêt, qu'ils soient pris ou non.**

Si un élève arrête les cours pendant l'année, les cours non pris seront remboursés (sauf les deux obligatoires). A partir du 1er d'avril, il n'y a pas de remboursement en cas d'arrêt de cours.

**Les cours semi-collectif et collectifs ne sont pas remboursables.**

### **3 / LES ABSENCES :**

**COURS COLLECTIF OU SEMI-COLLECTIF :** NON RATRAPABLE

**COURS INDIVIDUEL ANNULÉ 24H À L'AVANCE :** rattrapable \*(voir 4/)

Maximum 3 cours/an rattrapables pour l'inscription en septembre

Maximum 2 cours/an rattrapables pour l'inscription en janvier

**RATRAPAGE POSSIBLE UNIQUEMENT EN CAS DE :**

*Voyage scolaire / raison médicale / décès / compétition sportive / prestation scénique.*

*(Un certificat devra être fourni)*

**ABSENCE DE L'ÉLÈVE LE JOUR MÊME :** non rattrapable, **sauf** sur présentation d'un certificat médical.

**MAIN OU BRAS IMMOBILISÉ :** le cours est maintenu. Le professeur travaille et perfectionne avec l'élève d'autres paramètres musicaux indispensables à son apprentissage instrumental.

**ABSENCE DU PROFESSEUR :**

1. Un autre professeur assure le cours ;

2. Le professeur propose une autre date pour le cours ;

Si le point 1 et le point 2 ne peuvent pas s'appliquer, le cours sera remboursé début juillet.

## 4 / \* RATTRAPAGES DES COURS INDIVIDUELS ANNULÉS 24H À L'AVANCE :

### **Les rattrapages des cours pour les enfants ou les ados :**

Cours collectif d'1 heure : atelier de renforcement d'écriture, de lecture, de notions solfégiques ou instrumentales.

#### **RATTRAPAGE POSSIBLE UNIQUEMENT EN CAS DE :**

*Voyage scolaire / raison médicale / décès / compétition sportive / prestation scénique.*

*(Un certificat devra être fourni)*

#### 1<sup>ère</sup> date de rattrapage proposée par mail :

1. Cours accepté, l'élève vient : le cours est rattrapé ;
2. Cours accepté, l'élève ne vient pas : le cours est perdu ;
3. Cours refusé (la date ou l'heure ne conviennent pas) : une 2<sup>ème</sup> date sera proposée.

#### 2<sup>ème</sup> date de rattrapage proposée par mail :

1. Cours accepté, l'élève vient : le cours est rattrapé ;
2. Cours accepté, l'élève ne vient pas : le cours est perdu ;
3. Cours refusé (la date ou l'heure ne conviennent pas) : le cours est perdu.

*Le cours de rattrapage peut être proposé parfois très longtemps après la leçon manquée car il faut attendre d'avoir un nombre suffisant d'élèves pour le mettre en place.*

*Le cours de rattrapage a lieu le samedi.*

### **Les rattrapages de cours pour les adultes :**

1. Rattrapage par allongement du temps des cours suivants ;
2. Cours remis à un autre jour.

## 5 / POUR LE BON FONCTIONNEMENT DES COURS, L'ÉLÈVE DOIT :

- **être en ordre de matériel** : cahiers, méthodes, instrument... Pour les nouveaux élèves, ces informations sont données lors du 1er cours par le professeur ;
- **être ponctuel au rendez-vous**. En cas de retard, le temps perdu n'est pas rattrapé ;
- entrer dans la salle de cours **maximum 5 mn** avant le début de la leçon ;
- prévenir au plus tôt lorsqu'une leçon doit être annulée ;
- pour les cours individuels, le parent ou l'accompagnant peut assister à la leçon (le gsm est interdit d'utilisation dans la salle de cours).

## 6 / LE PAIEMENT DES COURS :

- **La cotisation annuelle** de 15€ par élève est à régler lors de la confirmation de l'inscription ainsi qu'un acompte de 100€ pour les cours. *(Prix applicable jusqu'à nouvelle tarification)*
- **Les paiements des cours** se font uniquement par virement bancaire sur le compte : Centre Musical Arc-en-Sons ASBL- BIC : KREDBEBB - IBAN : BE53 7340 3830 9753
- **Le montant des cours pour l'année est dû dans sa totalité**, par virement en une, deux ou trois tranches.
- **Si le Centre Musical AES doit rembourser des cours, cela se fera uniquement début juillet** sauf pour les désinscriptions pendant l'année en cours.